

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 3 MARS 2016

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil seize, et le trois du mois de mars, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 11	Procurations 6
VOTE PUBLIC		
Pour 27	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 26/02/2016

Date d'affichage :

**OBJET :**

COMPLEXE SPORTIF

MISE EN VENTE DE BIENS  
OU MATERIEL

**Présents** : MM. FX. ACQUAVIVA - L. ANDREANI - D. ANDREANI - D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - J. EMMANUELLI - A. FALCUCCI - ML. GUERINI - P. GUGLIELMACCI - P. JACQ - M. LUCIANI - F. MARCHETTI - N. MARIANI - E. ORSINI - J. PAOLINI - M. PARIGGI - J. ROBICHON - R. SANTELLI - A. SANTINI - JM. SEITE - E.SUZZONI.

**Absent(s)** : MM. - MP. ANTONELLI - I. BENIGNI - S. BERENI - J. GUGLIELMACCI - P. GUIDONI - J. LUCIANI - E. MUNIER - JM. NOBILI - R. POIRON - G. SELLIER - F. SEVEON.

**Absent(s) ayant donné procuration** : A. ALBERTINI à A. SANTINI - R. BARTHELEMY à E.SUZZONI - S. DOMINICI à E. ORSINI - L. PINELLI à P. JACQ - MJ. SALVATORI à F. MARCHETTI - P. SIMEONI à JM. SEITE.

**Secrétaire** : ML. GUERINI

Le Président expose à l'assemblée communautaire que du matériel, des biens ou des équipements du complexe sportif n'ont pas ou plus d'utilité.

Une convention a été établie avec la société Agorastore, spécialisée dans la gestion des enchères des biens des collectivités, pour la mise en vente de biens, cependant, l'insularité semble représenter un frein à la concrétisation de ventes.

Le Président propose la mise en vente des biens suivants sans prestataire de service.

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.  
  
*Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le*

Année 2013	Prix d'achat HT	Prix d'achat TTC	Proposition de prix de vente TTC (-33%)
Banque réfrigérée	2 589 €	3 096 €	2 043 €
Machine à panini	515 €	616 €	340 €
Tables	186 €	222 €	147 €
Chaises	35 €	41 €	27 €
Radiateurs	912 €	1 124 €	742 €
Prises électriques	12 €	14 €	9 €
Buts de handball	1840€	2200€	1214€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

02B-242020105-20160303-26-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

**AUTORISE** son Président à vendre le matériel énuméré ci-dessus.

Réception par le préfet : 07/03/2016

**HABILITE** ce dernier à procéder aux formalités nécessaires des cessions envisagées.

Fait et délibéré, le 3 mars 2016  
Pour copie conforme  
**Le Président**

